CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES D'ÉDUCATION

Déclaration de Fredericton sur la dénonciation et la mobilisation contre la violence en milieux scolaires

Adoptée le 10 novembre 2026 dans le cadre de la rencontre de la Conférence des associations francophones d'éducation (CAFÉ)

Considérant que la violence en milieux scolaires compromet la sécurité, le bien-être et la réussite éducative des élèves, ainsi que la santé physique et psychologique du personnel scolaire ;

Considérant que l'ensemble du personnel scolaire peut être victime de violence physique, verbale ou psychologique (menaces, intimidation, harcèlement) dans l'exercice de ses fonctions ;

Considérant que toute forme de violence à l'endroit du personnel scolaire doit être reconnue, prise au sérieux et adressée, et qu'elle ne doit jamais être banalisée ni considérée comme une composante normale ou inévitable de la profession ;

Considérant qu'un geste de violence commis par un élève sans intention de blesser demeure un geste de violence pour le personnel qui le subit et que les définitions en vigueur doivent en tenir compte ;

Considérant que les incidents de violence en milieux scolaires ne sont pas tous déclarés et que la collecte de données fiables, complètes et comparables est essentielle pour mesurer l'ampleur de cette violence, orienter les interventions et évaluer les progrès réalisés ;

Considérant l'importance d'encourager les membres des organisations enseignantes à signaler les incidents de violence, de leur offrir des mécanismes de déclaration accessibles et sécuritaires leur permettant de le faire sans crainte de représailles, et d'assurer un suivi rigoureux et approprié de chaque incident signalé ;

Considérant que les gouvernements, les employeurs, les organisations professionnelles et syndicales de l'enseignement ainsi que les communautés partagent la responsabilité de prévenir la violence en milieux scolaires et d'en assurer la prise en charge ;

Considérant les démarches de dialogue, de concertation et de collaboration déjà engagées entre les partenaires du milieu de l'éducation pour prévenir la violence, soutenir les victimes et les témoins et renforcer la sécurité dans les écoles ;

Considérant que la poursuite et le renforcement de ces efforts nécessitent des engagements durables, des ressources adéquates et des mécanismes de suivi permettant de mesurer les résultats ;

Considérant que chaque élève et chaque membre du personnel scolaire a droit à un environnement d'apprentissage et de travail sain, sécuritaire, respectueux et exempt de violence ;

Les organisations réunies dans le cadre de la Conférence des associations francophones d'éducation (CAFÉ) réaffirment leur engagement commun à faire de la dénonciation de la violence en milieux scolaires-et de la mobilisation contre celle-ci une priorité. Elles invitent les gouvernements provinciaux, les employeurs et l'ensemble des partenaires du milieu de l'éducation à poursuivre et à intensifier leurs efforts concertés autour des priorités suivantes :

1. **Renforcer les mesures de prévention de la violence en milieux scolaires**, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue de politiques claires, de protocoles d'intervention et de pratiques communes, ainsi que par la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et du personnel scolaire.
2. **Reconnaître et adresser toutes les formes de violence à l'endroit du personnel scolaire**, intentionnelles ou non, notamment les agressions physique, verbales ou psychologiques violence (menaces, intimidation, harcèlement) en veillant à ce que les victimes et les témoins puissent compter sur des mesures appropriées de protection, d'accompagnement et de soutien.
3. **Poursuivre le développement de stratégies concertées de collecte et d'analyse des données sur les incidents de violence**, en favorisant des mécanismes cohérents de déclaration, de consignation et de suivi pour mieux comprendre les incidents et leurs conséquences et de cibler les interventions les plus efficaces.

4. **Faciliter et encourager le signalement des incidents de violence par les membres du personnel scolaire**, notamment au moyen de procédures simples, accessibles, confidentielles et sécuritaires qui n'imposent pas un fardeau administratif supplémentaire et évitent la multiplication des formulaires. Il importe également de bien informer le personnel de ses droits et des démarches à suivre, tout en veillant à ce que chaque signalement soit traité avec sérieux et sans crainte de représailles.

5. **Consolider les mécanismes d'intervention et de suivi à la suite d'un incident de violence et y consacrer les ressources nécessaires appropriées pour s'assurer** que les personnes touchées reçoivent rapidement le soutien nécessaire, que des mesures correctives adaptées soient mises en place et que les interventions fassent l'objet d'un suivi documenté, dans le respect de la confidentialité et des obligations légales applicables.

6. **Maintenir et approfondir la collaboration entre les gouvernements, les employeurs et le personnel scolaire ainsi que leurs représentantes et représentants syndicaux**, afin de développer et d'évaluer des solutions durables adaptées aux réalités des différents milieux scolaires et fondées sur le partage des connaissances et l'analyse des données.

La violence en milieux scolaires est évitable et ne doit pas être normalisée. Assurer la sécurité et préserver la dignité des élèves et du personnel scolaire exige une mobilisation soutenue de tous les partenaires.

Les organisations réunies à Fredericton réaffirment leur volonté de poursuivre les efforts de collaboration déjà engagés afin de renforcer la prévention, de favoriser le signalement des incidents et d'assurer un soutien adéquat aux victimes et aux témoins. Ensemble, elles souhaitent contribuer à des changements concrets et durables.

La sécurité et le bien-être dans nos écoles sont une responsabilité commune et une priorité qui nous rassemble.

Signée en date du 10 novembre 2026 par l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), l'Association des enseignants et des enseignantes franco-ontariens (AEFO), les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (ÉFM) et la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE-CSQ).

Cette déclaration a été élaborée en présence du Syndicat des enseignantes et des enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique (SEPF), de la

Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan (FES), ainsi que de la Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA).

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (CTF/FCE) était également présente à titre d'observatrice.

Eric Godin, Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick

Sylvain Ducharme, Association des enseignants et des enseignantes franco-ontariens

Mona-Élise Sévigny, Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba

Richard Bergevin, Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec